

## CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE DES ARMEES

**Site de Clamart**  
1 rue du Lt R. Batany  
92140 CLAMART  
Tél : 01.41.46.72.70  
PNIA : 829.926.72.70

**Site de Toulon**  
HIA ST Anne  
BP 20545 – 83041 TOULON cedex 9  
Tel : 04.83.16.22.60  
PNIA : 831.735.22.60



## INFORMATION PRE DON DU SANG

***Merci d'être venu jusqu'à nous. Voici quelques informations à retenir ...***

Il existe 3 types de don possibles : sang total, plaquettes et plasma.  
Ce tableau en résumé les principales règles et caractéristiques.

	<b>Le don de sang</b>	<b>Le don de plaquettes</b>	<b>Le don de plasma</b>
Durée	7 à 12 minutes	1 heure 30	45 minutes
Fréquences des dons	Hommes : 6 fois/an Femmes : 4 fois/an (8 semaines entre chaque don)	12 fois/an (4 semaines entre chaque don)	24 fois/an (au moins 2 semaines entre chaque don)
Age	18 à 70 ans	18 à 65 ans	

Principales contre-indications définitives au don : antécédents de cancer, de transfusion, de greffe, d'hépatite virale C, d'infection à VIH, de toxicomanie intraveineuse.

Il est recommandé de déjeuner et de bien boire avant un don.

### **Comment va se dérouler votre don ?**

- accueil
- remise du questionnaire à remplir avant l'entretien médical
- enregistrement informatique administratif et remise des documents d'information
- contrôle biologique et entretien médical avant le don
- prélèvement
- collation et repos

### **Pourquoi un entretien médical ?**

Un entretien médical pré-don est obligatoire pour préserver votre santé ainsi que celle de la personne qui recevra votre sang. Il est couvert par le secret médical. Le questionnaire que nous vous demandons de remplir avant le don vous permet de vous y préparer.

Avant cet entretien, un contrôle biologique sera réalisé (taux d'hémoglobine, plaquettes...) pour vérifier que votre don ne nuira pas à votre santé et qu'il sera utilisable pour un malade.

Le médecin vous posera des questions sur vos antécédents médicaux, chirurgicaux, familiaux, sur votre santé actuelle, sur les médicaments que vous prenez ou que vous avez pris pendant les jours précédant le don ainsi que sur certaines de vos habitudes de vie. Pour cela, il est essentiel que la franchise règne entre vous et le praticien. En effet, il est primordial que le sang que vous donnez ne transmette pas une maladie à la personne qui va le recevoir: hépatite, sida.... Le médecin vous demandera si vous avez été exposé à un virus ou eu des comportements à risques sur le plan sexuel ou par la prise de drogues.

A l'issue de cet entretien, votre don sera soit accepté, soit refusé pour une contre-indication temporaire ou définitive. Le médecin vous en expliquera les raisons.

A tout moment, vous avez la possibilité de renoncer au don (auto exclusion), sans en donner la raison.

### **Le don du sang est un acte volontaire, anonyme et gratuit.**

En référence à la loi, vous avez un droit d'accès aux informations qui vous concernent et un droit de rectification éventuelle. Aucune divulgation de votre identité, des informations vous concernant et des résultats des examens pratiqués n'est autorisée.

### **Pourquoi le questionnaire doit-il être signé ?**

A l'issue de l'entretien médical, le questionnaire devra être signé par vous et le médecin.

Votre signature confirme que :

- que vous avez lu et compris les informations qui vous ont été données ;
- que vous avez eu la possibilité de poser toutes les questions que vous souhaitez ;
- que vous avez répondu en votre âme et conscience aux questions posées ;
- que vous donnez votre consentement au don ou que vous avez compris les éventuelles raisons d'une contre-indication au don.

La signature du médecin atteste que l'entretien médical a été réalisé et qu'il a obtenu les réponses aux questions posées.

### **Le prélèvement et ses suites**

Le personnel qui vous prend en charge, à toutes les étapes du don, possède les qualifications requises.

Le préleveur contrôlera votre identité afin d'éviter toute erreur, répondra à toutes vos questions et surveillera le bon déroulement du prélèvement. N'hésitez pas à lui signaler toute sensation anormale. Le don du sang est exempt de risque. Tous les dispositifs médicaux utilisés sont stériles et à usage unique.

Après le don, vous serez dirigé(e) vers l'espace repos où une collation vous sera offerte et où un livret d'accueil attend vos suggestions éventuelles.

A l'occasion de votre 1<sup>er</sup> don, une carte de groupage sanguin provisoire est établie. Après votre deuxième don, vous recevrez une carte de donneur de sang définitive.

### **Comment le don est-il qualifié ?**

A partir des tubes prélevés, un certain nombre d'examen vont être réalisés : numération formule sanguine, groupage sanguin, recherche d'anticorps irréguliers, sérologies des hépatites B et C, des infections rétrovirales (HIV, HTLV), de la syphilis, et éventuellement paludisme et maladie de Chagas.

Ces examens peuvent être pris en défaut au cours de l'incubation de la maladie : période qui doit être particulièrement explorée au cours de l'entretien médical et dont la fiabilité dépend en grande partie de votre collaboration.

En cas de découverte d'une anomalie biologique :

- le don effectué sera détruit,
- le CTSA aura la responsabilité de vous informer par l'intermédiaire du médecin de votre unité, du médecin du travail ou directement si aucun médecin référent n'est alors identifiable.

De votre côté, vous devez informer le CTSA de tout événement ultérieur au prélèvement pouvant rendre votre don impropre à la transfusion (survenue de fièvre, de diarrhée, d'infection ...), oubli d'un antécédent ou d'un fait important lors de l'entretien médical.

### **A quoi va servir votre don ?**

Votre don est destiné à un patient ou un blessé dont l'état de santé nécessite une transfusion. Le geste que vous allez accomplir ne compromet pas votre santé et permettra de sauver la vie d'une femme, d'un enfant, d'un militaire hospitalisé ou en opérations extérieures.

- Les globules rouges sont destinés à des malades qui souffrent d'anémie d'origine médicale (cancéreux, brûlés, ...), chirurgicale (interventions programmées ou urgences hémorragiques) ou obstétricale.
- Les plaquettes sont utilisées pour compenser une hémorragie importante ou un trouble de la coagulation.
- Le plasma obtenu par aphérèse et sécurisé par un autre don effectué 4 à 7 mois après, est utilisé chez les patients souffrant d'hémorragies massives ; il permet aussi de préparer le plasma cryodesséché utilisé en OPEX.
- Le plasma issu d'un don de sang total est utilisé pour la fabrication des médicaments dérivés du sang (facteurs anti-hémophilie A et B, albumine, immunoglobulines, etc.).
- Les éléments de votre don, non utilisables à des fins thérapeutiques (tubes échantillons), pourront servir à l'enseignement, la recherche...
- Un échantillon de votre sérum sera conservé en sérothèque suivant la réglementation pendant cinq ans.